

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 03 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le 3 Avril à 18 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- **Compte de gestion 2018 du Receveur municipal**
- **Compte Administratif 2018 du Maire**
- **Affectation des résultats comptables 2018**
- **Vote des taux des Taxes Locales**
- **Vote du Budget 2019**
- **Vote de l'attribution des subventions 2019**
- **Exonération de la Taxe sur les spectacles**
- **Rue de l'église : travaux d'aménagement de voirie**
- **Urbanisme : affaire au TGI**
- **SDEC : nouveaux statuts**
- **Révision du S.C.O.T. - avis**
- **Questions Diverses**

Etaient présents :

Yves GAUQUELIN – Michel LEGRAND - Annick PLOUHINEC - Jacqueline LEMARQUAND - Laurence GRENEU- Sylvie ROSELLO - Alain BRILLAND - Alain BALLAY - Virginie MAILLARD formant la majorité en exercice.

Absents excusés :

Daniel VAUVERT (procuration à Alain BALLAY) -
Mme Laurence RONCO (procuration à Laurence GRENEU)

Absents

Mme Marie Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX - Mme Christelle LEPETIT - M Samuel MARIE

SECRETARE DE SEANCE : MICHEL LEGRAND

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL:

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de Gestion 2018 du Receveur municipal (percepteur d'Ouistreham) dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif 2018 de la Commune de BASLY.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU MAIRE

Pour le vote du compte administratif 2018, le Maire M. Yves GAUQUELIN se retire.

Le Conseil municipal est présidé par M. LEGRAND Michel.

| <u>Section de Fonctionnement</u> | | |
|---|--------------|-------------------|
| DEPENSES | Réalisé | 473 092.42 |
| RECETTES | Réalisé | 477 201.48 |
| | Excédent N-1 | + 201 009.56 |
| Excédent de | clôture | 205 118.62 |

Section d'Investissement

| | | |
|-------------|--------------|------------------|
| DEPENSES | Réalisé | 4 782.60 |
| RECETTES | Réalisé | 7 310.17 |
| | Excédent N-1 | + 45 410.71 |
| Excédent de | clôture | 47 938.28 |

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 par 10 voix pour.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES COMMUNALES

Compte tenu des besoins pour équilibrer le Budget Primitif, le Conseil Municipal Vote par 11 voix Pour, les taux 2019 des 3 taxes tels qu'ils figurent sur l'Etat 1259, à savoir :

| | |
|-------------------------------|---------|
| TAXE D'HABITATION..... | 10.70 % |
| TAXE FONCIERE (bâti)..... | 24.54 % |
| TAXE FONCIERE (non bâti)..... | 40.36% |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal vote par 11 voix Pour, le Budget Primitif 2019 équilibré en recettes et dépenses à :

Section d'INVESTISSEMENT

| | |
|----------|-------------|
| Recettes | 87 218.28 € |
| Dépenses | 87 218.28 € |

Section de FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Recettes | 646 169.62 € |
| Dépenses | 646 169.62 € |

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Le Conseil vote l'attribution des subventions suivantes pour 2018 :

- collège Quintefeuille de Courseulles sur Mer = 50 € (à l'unanimité)
- FC THAON BRETTEVILLE LE FRESNE = 600 € (à l'unanimité)
- Comité JUNO = 150 € (à l'unanimité)
- association W.B.S = 250 € (à l'unanimité)
- association Route Serge Saint –sculpteur = 50 € pour une adhésion communale (à l'unanimité)

La demande de subvention pour le centre BTP/CFA est refusée à l'unanimité

La demande de subvention pour la chambre des métiers est refusée à l'unanimité

La demande de subvention pour la Ligue Contre le Cancer est refusée à l'unanimité

La demande de subvention pour les Restaurants du Cœur est refusée à l'unanimité

La demande de subvention pour le Thaon des Loisirs est refusée à l'unanimité

La demande de subvention pour l'AFSEP est refusée à l'unanimité

La demande de subvention pour l'ADMR est refusée à l'unanimité

La demande de subvention pour APF est refusée à l'unanimité

La demande de subvention de l'office courseullais des sports est refusée à l'unanimité

EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

Sur la demande de monsieur le maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer les activités sportives de la taxe sur les spectacles pour l'année 2019 comme les années précédentes.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE VOIRIE RUE DE L'EGLISE

Rendez- vous lundi 8 avril à 10h avec la société MARTRAGNY pour un deuxième devis.

URBANISME – AFFAIRE AU T.G.I. (Tribunal de Grande Instance)

En attente du rapport du département et l'avis de la DDTM pour prendre une décision (appel éventuel).

SDEC : nouveaux statuts

Réunion le jeudi 4 avril concernant la modification des statuts

REVISION DU SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) - AVIS

Avis reporté à la prochaine réunion de conseil municipal pour permettre aux conseillers de prendre connaissance du rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Tour cycliste de Normandie : M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements pour les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de la course

Elections européennes du 26 mai 2019 : M. le Maire demande à tous les conseillers présents de donner leurs plages horaires lors du prochain conseil municipal afin d'organiser la tenue du bureau de vote obligatoire.

Cérémonie du 8 mai : la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 aura lieu à 11h30 le mercredi 8 mai 2019 devant le monument aux morts précédée d'une messe à 10h30 à l'église de Basly.

Cérémonie du 6 juin : la cérémonie commémorative du 6 juin 1944 aura lieu le mardi 4 juin 2019 à 14h30 ou 15h00.

Ecole maternelle : Lors du dernier conseil d'école, la directrice et les parents d'élèves ont informé M. le Maire de divers problèmes :

- Déplacement des machines à laver et du sèche-linge
- Alarme : bloc déclencheur défectueux
- Odeurs nauséabondes dans la salle polyvalente

M. BALLAY :

Demande si nous avons plus de renseignements sur le projet de mutuelle de santé avec le groupe AXA.

Réponse : AXA programmera une réunion publique dans les semaines à venir salle VAUVERT.

Boîtes aux lettres cassées : prendre contact avec le facteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochaine réunion de conseil : Mardi 7 mai à 20h